

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 22h45

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le vendredi 28 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

QUESTIONS DU GROUPE ETRÉCHY ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

1. Trottoirs. Certains trottoirs sont depuis très longtemps éventrés dans certaines rues, et n'ont pas de signalisation lumineuse : quelles sont les dispositions prises par la Commune pour rappeler aux sociétés distributrices leurs obligations ?

Pour d'autres, une réfection s'impose depuis plusieurs années; à quelle échéance est-elle prévue ? Serait-il possible de renouveler, dans un prochain «Vivre à Etréchy», un appel à un minimum de courtoisie et de savoir-vivre aux conducteurs de tous engins qui y stationnent contrariant les déplacements à pied ?

Réponse : Un règlement de voirie a été adopté par le Conseil Municipal par délibération en date du 28 juin 2002. Ce règlement prévoit en son article 4 l'obligation de signalisation des chantiers à la charge des intervenants. En cas de défaillance, la Commune peut s'y substituer à leurs frais. Il est demandé aux services de la Mairie de renforcer la communication de ce document auprès des entreprises concernées.

S'agissant de la réfection des trottoirs, la priorité est donnée à ce jour aux cheminements considérés comme prioritaires, sur des parcours particulièrement utilisés. Pour autant, il reste beaucoup à faire, et la programmation de cette réfection à intervenir prendra toujours en compte la densité de circulation piétonne et la sécurisation des piétons.

Enfin, concernant le rappel de courtoisie sollicité, une insertion de ce type sera intégrée dans une prochaine publication.

2. L'opération «Laisse ta voiture au garage». La Commune envisage-t-elle de faire la promotion de cette expérimentation menée par Faurécia, la Sous-préfecture et la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne ?

Réponse : Cette opération est suivie par la Communauté de Communes. Pour autant, la Ville d'Etréchy ne s'en désintéresse pas, loin s'en faut ! Rappelons que cette opération a été inaugurée par le Sous Préfet d'Etampes mercredi 19 septembre dernier. Elle a pour objectif de répondre aux besoins des salariés contraints d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre au départ d'un transport en commun qui les conduira sur leur lieu de travail, et, plus globalement, aux besoins de mobilité des salariés du Sud de notre département .

Pour cette expérimentation le Pôle Economie Solidaire d'Etampes assurera la régulation du dispositif, la réservation, et la conduite des véhicules durant toute l'expérimentation.

Aux partenaires déjà impliqués dans cette opération, est depuis venue s'ajouter l'entreprise RENAULT qui fournira à terme des véhicules électriques pour ce dispositif.

Après le travail réalisé dans le cadre du Plan de revitalisation Faurécia, ce thème a été repris dans le cadre du PACTE pour le Sud-Essonne, auquel la Communauté de Communes a adhéré hier soir.

Un dossier de presse a été transmis à la rédaction du journal municipal pour le prochain numéro.

3. Panneau d'affichage. Quand «la publication par voie d'affiche apposée à la porte de la maison commune» sera-t-elle rétablie ? Ceci afin d'éviter tout risque d'annulation ultérieure d'actes d'état-civil et la gêne qui résulte de son absence pour l'information de nos concitoyens.

Réponse : Bien évidemment, les publications légales, au nombre desquelles figurent les bans, continuent d'être affichées. Cet affichage est effectué sur le petit panneau situé devant le portail donnant accès à la Mairie, dans l'attente de la réfection des panneaux saccagés. Concernant les autres affichages, eu égard à la surface restreinte dont nous disposons actuellement, ils sont effectués dans le hall de la Mairie.

Pour la remise en état de ces panneaux, la commande a été passée auprès de l'entreprise Bâtiplaque pour une réfection complète.

4. Alimentation en eau potable. Estimez-vous que le compte rendu du 29 juin 2012 fait suffisamment état du risque que la commune encourt de ne pas être financée en choisissant de raccorder son réseau à celui du SIEPB via un linéaire plus long pour éviter de s'acquiescer d'un droit d'usage au SIEVJ, alors même qu'elle devra en toute hypothèse l'acquiescer ?

Réponse : Cette allégation concernant un hypothétique refus de financement est troublante : en effet, alors que notre dossier se présentait encore sous les meilleurs auspices il y a quelques mois, la décision prise de s'affranchir du SIEVJ a provoqué cette rumeur selon laquelle la sanction à laquelle s'exposerait la Commune serait de ne plus être financée pour ces travaux.... Or, rien ne permet de le dire. Le dossier de demande de subvention est d'ores et déjà déposé à l'Agence de l'Eau, et il le sera dans les tous prochains jours auprès du Conseil Général.

Concernant le « droit d'usage » réclamé par le SIEVJ, nous sommes toujours dans l'attente, et ce, malgré nos multiples relances, de la proposition d'une convention avec ce syndicat pour en régler les modalités. Toutefois, sachez que nous restons extrêmement surpris que le SIEVJ puisse revendiquer une surtaxe égale à celle demandée par le SIEPB, quel qu'en soit le montant. Le Conseil sera appelé à délibérer sur ces modalités financières, dès lors que le SIEVJ aura fait connaître ses véritables prétentions.

Pour compléter votre information, sachez que le SIEVJ a proposé un raccordement gratuit en février 2012, puis une surtaxe de l'ordre de 5 centimes en mai, puis de 23 centimes aux dernières nouvelles..

5. Arrosage des plantations. La sécheresse des mois d'août et septembre a fait souffrir pas mal de jeunes arbres ou plantations sur le domaine public communal. N'aurait-il pas été judicieux de les arroser, ne serait-ce qu'une ou deux fois par mois afin de les sauver en utilisant le forage du stade.

Réponse : Vos recommandations correspondent en tous points à ce qui a été fait. Les services ont utilisé le forage du stade et ont arrosé les jeunes arbres et les plantations. Pour autant, ces arrosages n'ont pas pu empêcher ces plantations de souffrir des conditions climatiques, mais ont évité de les perdre irrémédiablement.

6. Couloirs aériens. Au printemps dernier, vous aviez adressé un questionnaire à la population concernant les nuisances aériennes. Pouvez-vous nous informer des retours que vous avez eus ? Ces derniers ont-ils été transmis aux autorités compétentes, lesquelles, et quand ?./.

Réponse : Suite à la réception des réponses au questionnaire (plus de 150), un travail d'analyse a été effectué par nos services. Ce travail est achevé, et nous allons transmettre l'ensemble au Forum Sud Francilien. Vous trouverez un exemplaire de la synthèse d'analyse de ces réponses dans votre chemise.